

Le Principal  
Aux parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>

## Objet : Calendrier de fin d'année

Je vous prie de bien vouloir noter les modalités suivantes concernant le calendrier de fin d'année qui tient compte des directives ministérielles :

### 1. ASSIDUITÉ

Les cours et la demi-pension seront assurés jusqu'au **Lundi 24 juin 2013 inclus** : il est important que votre enfant soit présent jusqu'à cette date afin de mener à bien l'ensemble des procédures d'orientation et d'affectation.

### 2. EXAMENS

▪ **L'ensemble des élèves de 3<sup>ème</sup> passera les épreuves du Diplôme National du Brevet :**

- **Lundi 10 juin 2013 entre 8h00 et 12h00** : Épreuve d'Histoire des Arts ; les 3<sup>ème</sup> n'auront pas cours sur la matinée,
- **Jeudi 27 juin 2013 de 9h00 à 12h15** : Épreuve de Français, la demi-pension fonctionnera,
- **Jeudi 27 juin 2013 de 14h30 à 16h30** : Épreuve de Mathématiques,
- **Vendredi 28 juin 2013 de 9h00 à 11h00** : Épreuve d'Histoire Géographie et Éducation Civique.
- Les convocations au D.N.B. seront remises **dans la semaine du 17 au 21 Juin**.

▪ **Cependant les cours et la demi-pension ne seront pas assurés les :**

- **Mardi 25 Juin**, afin de permettre la préparation des salles d'examen
- **Mercredi 26 Juin**, afin d'organiser la remise des prix de fin d'année
- **Les forfaits de demi-pension tiendront compte de ces mesures**

### 3. CONSEILS DE CLASSE

Les Conseils de classe se dérouleront **Mardi 11 juin 2013**.

Le bulletin vous sera transmis dès le lendemain par le biais du carnet de correspondance de votre enfant accompagné de la fiche d'orientation qui mentionnera la proposition du conseil de classe. En cas de désaccord, la famille devra prendre rendez-vous avec le Principal le **Mercredi 12 Juin matin**, cette date est impérative en raison de la Commission d'appel qui se déroulera le **Vendredi 21 Juin**.

### 4. MANUELS SCOLAIRES

La restitution des manuels s'effectuera du **17 au 21 Juin** selon un planning qui vous sera communiqué ultérieurement. J'attire votre attention sur le fait que des amendes pourraient être infligées aux familles des enfants qui auraient détérioré ou perdu les manuels.

### 5. RÉSULTATS DES AFFECTATIONS ET EXAMENS

- **Les résultats des affectations post 3<sup>ème</sup> seront publiés Vendredi 28 juin**
- Les élèves et les parents des élèves non affectés seront accueillis par les professeurs principaux **Lundi 1er juillet 2013**.
- **Les résultats du Diplôme National du Brevet seront affichés** (date non encore connue). Les diplômes seront remis aux élèves dès réception courant octobre (l'information figurera sur le site internet du collège).

### 6. TENUE

La fin de l'année arrivant, la tentation est grande chez nos élèves de « relâcher leur tenue ou leur comportement ». Là aussi, aucun écart ne sera accepté, j'attire en particulier votre attention sur le point 2.1.2. du Règlement Intérieur instituant que dans un souci de respect de soi et des autres, une tenue vestimentaire décente ainsi qu'un comportement correct sont exigés dans le collège et à ses abords immédiats. Il est utile de préciser que pour des raisons de sécurité, les élèves doivent porter des vêtements adaptés aux enseignements et des chaussures fermées. **Les tenues « de plage » sont interdites.**

### 7. REMISE DES PRIX

Afin de récompenser les élèves qui le méritent, j'ai souhaité instituer une cérémonie de remise des prix de fin d'année qui se déroulera le **Mercredi 26 Juin de 9h30 à 11h30**. A cette fin, les cours ne seront pas assurés durant la journée et les élèves récompensés et leurs parents sont cordialement invités à participer à cette cérémonie conviviale. Ainsi, les élèves qui auront obtenu les Félicitations aux 3 trimestres, se verront récompensés par un prix d'excellence, mais également ceux qui se sont distingués tout au long de l'année par leur sérieux, leur travail ... (prix du conseil de classe).

### 8. PERMANENCE ADMINISTRATIVE

Une permanence administrative sera assurée du **lundi 8 Juillet au Vendredi 12 Juillet**, date de fermeture de l'établissement, de **9h00 à 12h00** exclusivement.

Je vous remercie de bien vouloir respecter le calendrier indiqué dans l'intérêt de votre enfant, et vous prie de croire, Monsieur Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Vu et pris connaissance le .....  
Signature du responsable légal



Le Principal,  
F. ESCALLIER-DURONT